



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrôle aérien

Question écrite n° 71392

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur la situation de l'espace aérien et de sa sécurité. La présence de 25 000 avions qui se croisent tous les jours dans le ciel européen exige une coopération étroite pour bâtir un espace aérien contenu tout en assurant une cohérence d'ensemble garantissant la sécurité. Cette coopération peut se réaliser sans la mise en place d'un espace marchand (concurrence de concessionnaires) au-dessus du territoire des Quinze. Cette concurrence trop sauvage risquerait de nuire à la sécurité dont les événements récents ont démontré l'importance de sa maîtrise par la puissance publique de chaque pays. Il lui demande sa position sur cette coopération et les mesures qu'il compte prendre pour donner à Eurocontrol les moyens de parachever la construction du ciel européen (ratification de la convention révisée d'Eurocontrol devant le Parlement) et pour opposer le veto de la France au projet de « ciel unique » de la Commission européenne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur le projet de « ciel unique » de la Commission européenne. Ce texte, sous forme de communication accompagnée de quatre projets de règlements sur lesquels les discussions ne font que commencer dans le cadre communautaire, concerne de larges pans de l'activité des transports aériens. La présidence espagnole ayant fait du dossier du « ciel unique » l'une de ses priorités en matière de transports, les autorités françaises suivent l'évolution de ce dossier avec attention, en particulier dans le souci de la sécurité. La France considère par ailleurs comme prioritaire l'adhésion de la Communauté à Eurocontrol et a lancé, pour sa part, la procédure de ratification à titre national.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71392

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 janvier 2002, page 18

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 878